

## Tarifs de prestations 2019

### DÉCLARATION POUR PARTICULIERS.

**Horaires :** Lundi à vendredi.

**Congés :** Samedi & dimanche.

**PRISE de RDV:**

Lun. à Vend. de 16h à 19h.

**Tél. 079 284 85 51**

<u>Unité</u>	<u>Déclaration Fiscale année 2018</u>	<u>Prix TTC</u>
1	Personne – étudiant(e) célibataire	CHF 70.-
1	Personne – célibataire sans charge de famille	CHF 70.-
1	Personne – célibataire avec charge de famille	CHF 80.-
1	Personne – divorcé(e) sans charge de famille	CHF 70.-
1	Personne – divorcé(e) avec charge de famille	CHF 80.-
1	Couple sans enfants – sans charges particulières	CHF 100.-
1	Couple avec enfants mineurs (3 max.)	CHF 125.-
1	Jeune adulte domicilié(e) chez ses parents, à leur charge ou aux études	CHF 50.-
1	Jeune adulte domicilié(e) chez ses parents, salarié et autonome financièrement	CHF 70.-
<b>Situation spéciales : Demander une offre personnalisée.</b>		
<b>Documents à préparer pour établir la déclaration d'impôts 2018.</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestations des revenus (Salaire, rentes, Hospice, pension alimentaire, subsides, autres revenus etc.)</li> <li>• Attestations des charges (Charges pour les enfants, assurances, frais maladie à votre charge, prévoyance, autre charge etc.)</li> <li>• Bordereaux d'impôts 2017.</li> </ul>		
<b>Lors du passage de la gestionnaire à votre domicile, l'ensemble des attestations et des documents doivent être prêts.</b>		

*Ces tarifs s'entendent en Francs suisses et TTC (Toutes Taxes Comprises).*

**1 supplément de CHF 20.-** est facturé pour les situations complexes, plus de trois enfants mineurs, différents employeurs, différentes charges de famille, multiples comptes bancaires, multiples polices d'assurances de prévoyance etc.

*Lors de personnes séparées en cours de procédure de divorce, le statut est indiqué sur le formulaire reçu de l'Administration Fiscale du Canton de Genève afin d'établir votre déclaration d'impôts, correspondant à la période de transition.*

Conditions : Règlement à la commande au comptant sur facture. Livraison selon délai fixé avec le client, consultez nos conditions générales <http://declaration-impots-ge.ch/cgv/> .

**Genève, janvier 2019.**